



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13/12/2022

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 07/12/2022
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 07/12/2022
Quorum applicable : 7	

Le **13 décembre 2022** à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (10) :

AIME-LA-PLAGNE : MM. Michel GENETTAZ et Pascal VALENTIN, titulaires, et Xavier URBAIN, suppléant (de Mme Corine MAIRONI-GONTHIER).

CHAMPAGNY : MM. Denis TATOUD et Xavier BRONNER, titulaires.

LA PLAGNE TARENTEISE : MM. Jean-Luc BOCH, Christian VIBERT, Daniel-Jean VENIAT (avec pouvoir de M. Romain ROCHET), Pierre OUGIER et Nathalie BENOIT suppléante (de Mme Fabienne ASTIER).

Excusés (8) : Mmes Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire d'Aime-la-Plagne (suppléée par M. Xavier URBAIN), Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise.

MM. Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime-la-Plagne, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Olivier CHENU, suppléant de Champagny, Romain ROCHET titulaire de La Plagne Tarentaise (pouvoir donné à M. Daniel-Jean VENIAT) et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ ***Ouverture de la séance plénière à 19h00.***

⇒ ***M. le Président constate que le quorum est atteint.***

<p>LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL du 13 décembre 2022 à 19 h 00 Aux Provagnes à Mâcot – 73 210 LA PLAGNE TARENTEISE</p>
--

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

Délibération n° 2020-078 : domaine skiable : convention de partenariat entre la SAP et l'OTGP, en présence du SIGP, hiver 2022-2023 : unanimité.

Délibération n° 2022-079 : domaine skiable : convention de partenariat entre la SAP et l'OTGP, en présence du SIGP, hiver 2022-2023 : unanimité.

Délibération n° 2022-080 : domaine skiable : dates d'ouverture des stations été 2023 et hiver 2023-2024 : unanimité.

Délibération n° 2022-081 : finances : subvention complémentaire aux jeunes athlètes en 2023 : unanimité.

Délibération n° 2022-082 : finances : compensation de l'Etat sur la perte de redevance 2021, reversement aux communes membres : unanimité.

Délibération n° 2022-083 : finances : ouverture de crédits pour le versement de la subvention OTGP 2023 durant le 1^{er} trimestre 2023, avance dans l'attente du vote du budget général 2023 du SIGP : unanimité.

Délibération n° 2022-084 : finances : décision modificative n° 2 au budget général 2022 du SIGP : unanimité.

⇒ **Fin de séance à 19h20**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 13 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT

Le Président,
Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 02
73211 AIME CEDEX

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le 19 DEC. 2022

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.